



GrapeGuard®

Argiles spécifiques pour la protection des plantes contre le rayonnement UV

Description du produit

GrapeGuard®, à base d'argiles minérales sélectionnées, a été développé comme agent protecteur des végétaux. L'objectif est de prévenir les dommages occasionnés aux plantes et aux fruits par les rayons UV. GrapeGuard® doit être appliqué sur les grappes mais aussi sur l'ensemble du feuillage.

GrapeGuard® offre une protection efficace contre les rayonnements UV intenses. Plusieurs couches sont à appliquer sur toutes les parties de la plante par 2 ou 3 traitements répétés. L'effet est basé sur les propriétés réfléchissantes et absorbantes des minéraux argileux sélectionnés. GrapeGuard® permet aussi de réduire secondairement la consommation d'eau de la plante. Ne contenant pas de particules > 100 µm, GrapeGuard® n'endommage pas les canalisations, les équipements de pulvérisation ou d'autres composants mécaniques.

L'utilisateur doit s'assurer du respect des réglementations nationales. La pureté et la qualité du produit sont testées en laboratoire.

Dosage

La dose recommandée par traitement est de 8 à 20 kg par hectare. Prévoir jusqu'à trois traitements pendant la saison de croissance, avec des applications supplémentaires si nécessaire (après une pluie). Nous recommandons l'utilisation d'un agent mouillant. Il est aussi possible de faire une seule application au moment de la période de forte chaleur à 20 kg/ha.

La veille du traitement, réhydrater la quantité nécessaire de GrapeGuard® en versant le produit dans 5 à 10 parties d'eau tout en agitant vigoureusement (malaxeur monté sur une perceuse) jusqu'à obtention d'une suspension homogène. Réagiter environ une heure après et laisser reposer 10 à 12 heures pendant la nuit.

La suspension devra être agitée à nouveau avant d'être incorporée dans le volume d'eau de mouillage déjà versé dans le réservoir du pulvérisateur correspondant à une dilution finale de 2 à 5% de GrapeGuard®. Le système d'agitation du pulvérisateur (mécanique ou par pompage) sera maintenu pendant toute la durée de l'épandage sur la vigne.

GrapeGuard® et l'agent mouillant peuvent être combinés avec d'autres produits de traitement viticoles en tenant compte des instructions du fabricant.

Conservation

Etant très sensible à l'humidité et aux odeurs, GrapeGuard® doit être stocké au sec et à l'abri des odeurs étrangères. Refermer immédiatement et hermétiquement les emballages entamés. Notre responsabilité ne serait être engagée en cas de stockage ou d'application inappropriés.

ERBSLÖH Geisenheim GmbH • Erbslöhstraße 1 • 65366 Geisenheim, Germany
Tel.: +49 6722 708-0 • Fax: +49 6722 6098 • info@erbsloeh.com • www.erbsloeh.com

ERBSLÖH
Fortschritt macht Zukunft®

Les présentes recommandations s'appliquent à l'utilisation du produit en tant qu'auxiliaire technologique ou additif dans le cadre d'une bonne pratique de production. Seule cette utilisation peut participer à la sécurité du produit final. Toutefois, nos fiches techniques sont basées sur nos connaissances et notre expérience actuelles et n'apportent que des informations générales sur nos produits. En raison des traitements préliminaires non connus et compte tenu des imprévus liés aux produits naturels à traiter, toutes les données sont fournies sans garantie et notre responsabilité se serait être engagée. Le respect des lois et règlements quant à l'utilisation de nos produits relève de la responsabilité de l'utilisateur. Toutes les informations sont sujettes à changement sans préavis. Nos conditions générales de ventes s'appliquent, se référer à www.erbsloeh.com.
Version 004 - 05/2022 RL - imprimé le 25/05/2022